

Projet éolien de Marcillac-Lanville



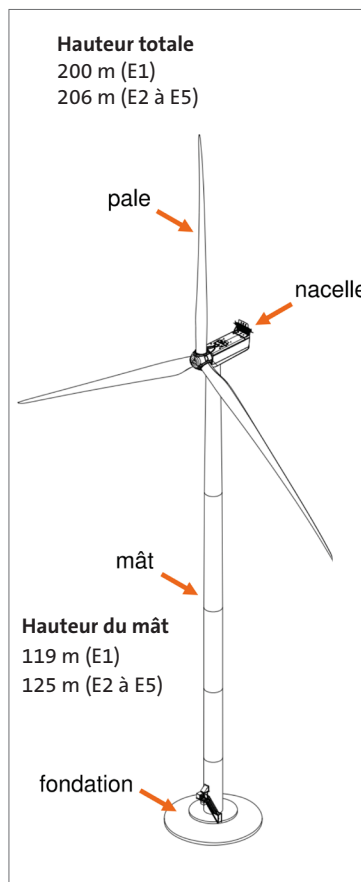
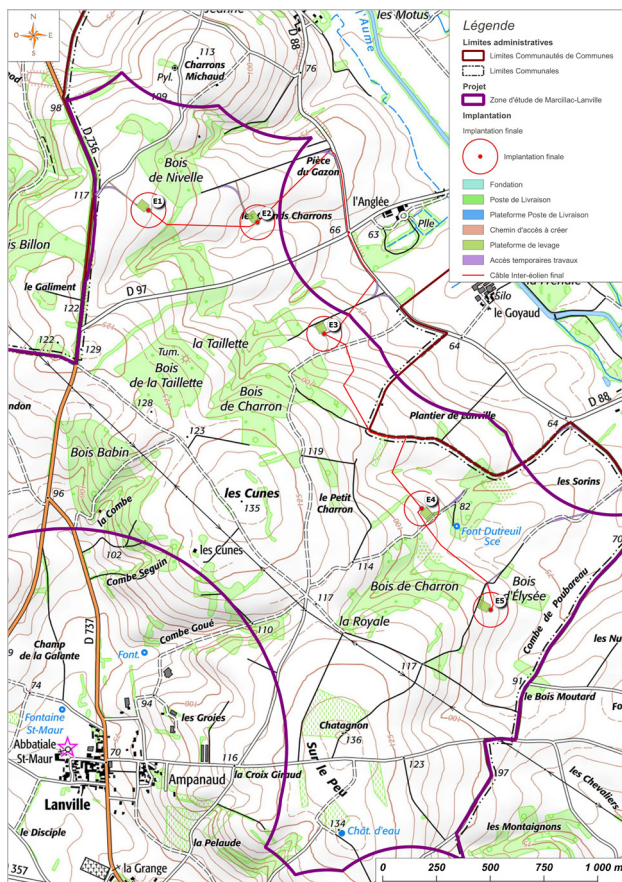
Bulletin d'information n°3 - Septembre 2023

Le dossier de demande d'autorisation environnementale pour le projet éolien de Marcillac-Lanville est en cours d'instruction par les services de l'état depuis décembre 2021. Durant cette période, 5 Zooms thématiques ont été distribués à la population afin de revenir en détail sur les tenants et aboutissants du projet, et sur la manière dont il s'inscrit dans le contexte local et de transition énergétique, en tenant compte des enjeux et spécificités du territoire. Des permanences publiques ont ensuite été organisées afin de répondre aux interrogations des citoyens.

A la suite de l'examen de la recevabilité du dossier, une **enquête publique est prévue du lundi 18 septembre au mercredi 19 octobre 2023**. Ouverte à tous, cette procédure d'information et de consultation des citoyens vise à recueillir toute appréciation, suggestion ou proposition, postérieurement à l'étude d'impact. Les observations sont consignées dans un registre d'enquête tenu par le commissaire enquêteur.

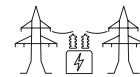
Pour plus de précisions sur le déroulement de l'enquête publique, voir en dernière page de ce bulletin.

Localisation et caractéristiques du projet



5 éoliennes

5,6 MW par éolienne soit
28 MW de puissance totale



Env. 70 GWh

de production moyenne annuelle



Env. 280 000€/an

de fiscalité à répartir entre la commune, la communauté de communes, le département et la région



Env. 31 000 personnes

alimentées en électricité renouvelable

Consommation moyenne en France, tous types de logements et chauffages confondus (Calcul sur la base de données croisées INSEE/CRE/RTE)



www.abo-wind.com/fr > Zone d'information > Nos projets > Nouvelle-Aquitaine
> Nos projets en Charente > **Projet éolien de Marcillac-Lanville**

ABO
WIND

Le déroulement du projet

2018

- **Juin** : Prise de contact avec les élus locaux.
- **Juillet** : Présentation au conseil municipal de Marcillac-Lanville ; Accord des élus pour contacter les propriétaires et exploitants.
- **Août** : Début des contacts auprès des propriétaires et exploitants.

2019

- **Mai** : Réalisation de la pré-étude paysagère.
- **Juin** : Présentation des résultats de la pré-étude aux élus locaux.
- **Octobre** : Présentation des résultats de la pré-étude et des étapes à venir au conseil municipal.
- **Novembre** : Délibération favorable du conseil municipal pour le lancement des études.

2020

- **Janvier** : 1^{er} Bulletin d'information et mise en ligne d'une page internet.
- **Février** : Permanences publiques d'information et mise en place d'un carnet de liaison en mairie.
- **Mars** : Installation du mât de mesure de vent et d'écoute des chauves-souris.

2021

- **1^{er} trimestre 2021** : Finalisation des études et analyses des variantes.
- **Avril** : Détermination de l'implantation optimale.
- **Mai** : Présentation du projet aux élus de la commune et du territoire.
- **Juin** : Information et consultation de la population.
- **Automne** : Dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale auprès de la préfecture.

2022

- Analyse du dossier par les services de l'état, apport de compléments par ABO Wind.
- Distribution des 5 Zooms et permanences publiques d'information.

2023

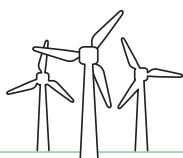
- Enquête Publique durant un mois.
- Avis émis sur le projet proposé par les services de l'état.
- Décision préfectorale sur le projet.

2025 - 2026

- Construction hors des périodes environnementales sensibles.
- Mise en service du parc éolien.

Pendant 20 à 25 ans

- Exploitation.
- Suivis environnementaux.
- Maintenance.
- Démantèlement total (y compris fondations) ou renouvellement en fin de vie.



Pourquoi ici ?

Le 25 octobre 2021, RTE a dévoilé son rapport « Futurs énergétiques 2050 » qui étudie 6 grands scénarii permettant d'atteindre la neutralité carbone en 2050 tout en garantissant la sécurité d'approvisionnement de notre pays. Selon ce rapport, **les énergies renouvelables devront couvrir au minimum 50% de notre consommation d'électricité en 2050**, quelque que soit le scénario envisagé (Source : RTE).

Les engagements de la France ont été déclinés au travers de la programmation pluriannuelle de l'énergie, adoptée par décret du 21 avril 2020. En ce qui concerne l'énergie éolienne terrestre, les objectifs de la PPE à l'horizon 2028 sont d'atteindre entre 33 200 et 34 700 MW d'installations raccordées. Il nous reste encore du chemin à parcourir :



*(Source : SDES d'après Enedis, RTE, EDF-SEI et la CRE).

La région Nouvelle-Aquitaine s'est quant à elle donnée comme objectifs d'atteindre 4 500 MW de puissance éolienne installée en 2030 et entre 7 600 et 10 000 MW en 2050 (Source : SRADDET). Avec 1 658 MW au 31 mars 2023, **l'accroissement de la puissance installée serait donc de l'ordre de 265 MW par an jusqu'en 2050.**

Un site présentant les avantages et qualités adéquates pour le développement d'un projet éolien a été identifié sur la commune de Marcillac-Lanville :

- Potentiel éolien suffisant.
- Adapté aux principales servitudes techniques et réglementaires.
- En dehors des zones de protection des espaces naturels.
- En dehors des zones de protection patrimoniales et paysagères.

La population et l'ensemble des acteurs du territoire ont été tenus informés régulièrement des avancées du projet. Une consultation préalable a également été organisée auprès de la population en amont du dépôt du dossier de demande d'autorisation.

Les objectifs de transition énergétique seront atteints grâce à des projets de territoire ambitieux, tels que le projet éolien de Marcillac-Lanville.

Rappels sur l'élaboration du projet

Les projets éoliens terrestres sont soumis à **autorisation environnementale**.

Le dossier de demande d'autorisation comprend **une étude d'impacts** qui constitue l'élément le plus important. Elle prend en compte l'analyse du territoire dans sa globalité. Les trois grands volets sont les suivants :

- Faune flore milieux naturels
- Paysage
- Acoustique

Les études correspondantes sont confiées à des bureaux d'études indépendants, spécialisés et reconnus chacun dans leur domaine d'intervention. Elles se déroulent en trois temps :

1. **Etat initial** : partie descriptive de l'état du site et ses alentours avant le projet, on y parle alors d'enjeux.
2. **Evaluation des impacts** : analyse des impacts bruts une fois les aménagements du parc éolien définis. Les impacts sont dits bruts car les mesures qui seront prévues ne sont pas prises en compte à ce stade.
3. **Proposition de mesures** : partie présentant les mesures de la démarche Eviter, Réduire, Compenser (ERC) qui permettra par la suite de statuer sur les impacts nets du projet.

La démarche Eviter - Réduire - Compenser

Elle consiste à trouver le meilleur compromis pour un projet performant qui s'adapte aux différents enjeux identifiés sur un territoire. A travers cette démarche itérative, l'étude d'impact explique comment les préoccupations environnementales, acoustiques et paysagères ont fait évoluer le projet jusqu'au scénario final d'implantation.

Voici les principales mesures définies pour le projet éolien de Marcillac-Lanville :

Paysage :

- Implantation sur une ligne lisible
- Préservation du Prieuré en évitant toute implantation dans les axes de visibilité directe et en éloignant de près de 2km les éoliennes de l'abbaye
- Eloignement maximal des hameaux, recul de E3 suite à la consultation préalable
- 45 000 € pour planter des arbres chez les riverains qui le souhaitent et aux sorties et entrée de bourg tout autour du projet,
- 50 000 € pour aménager le parvis du prieuré de Lanville
- 100m de nouvelle haie le long de la D736 allant de Rouillac à Aigre
- Poste de livraison équipé d'un bardage bois
- 45 000€ pour la mise en place d'un chemin de découverte du patrimoine, de la biodiversité et de l'énergie éolienne au départ de Lanville

La vaste zone d'implantation du projet de Marcillac-Lanville permet de s'éloigner des habitations :

Seules **8** maisons sont situées à moins de 1 kilomètre des éoliennes.

Retrouvez tous les photomontages sur une carte au lien suivant :

<https://bit.ly/3OUeU84>



Vue depuis l'entrée du prieuré de Lanville



Vue sur le prieuré depuis la sortie de Marcillac, au niveau du cimetière



Environnement :

- Toutes les éoliennes seront implantées sur des parcelles à faible enjeu environnemental
- Aucun survol de haies ou de boisements
- Aucun arbre ou haie coupé.e
- Aucune éolienne à moins d'1km des nids de Milan noir
- Aucune zone humide impactée
- Aucune éolienne sur des secteurs favorables à l'Outarde canepetière
- Un corridor de 900m entre E3 et E4 pour les migrations des Grues cendrées
- Un fonctionnement des éoliennes adapté (bridage) pour protéger les chauves-souris
- Un arrêt des éoliennes lors des moissons et fauches pour protéger les rapaces
- 25 à 50 hectares favorables à la biodiversité, mis en jachère tournante
- Suivi mortalité tout au long de la vie du parc éolien

Acoustique :

- Eloignement maximal des habitations et mise en œuvre d'un plan de bridages acoustiques des 5 éoliennes
- Vérification acoustique post-implantation
- Suivi de la mise en service avec solutions cas par cas si une problématique est constatée

Le saviez-vous ?

L'évolution du dessin des pales et l'ajout d'appendices pour réduire les turbulences permet d'atténuer les bruits aérodynamiques. Cette innovation a été inspirée des ailes de chouettes dont les plumes disposées en peigne leur permettent de rester silencieuses en vol.



Enquête Publique

Contexte réglementaire

L'enquête publique porte sur la demande d'autorisation environnementale unique en vue de construire et d'exploiter le parc éolien de Marcillac-Lanville, composé de 5 éoliennes et d'un poste de livraison sur le territoire de la commune de Marcillac-Lanville (16).

Conformément au Code de l'Environnement : « L'enquête publique a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers lors de l'élaboration des décisions susceptibles d'affecter l'environnement [...]. Les observations et propositions parvenues pendant le délai de l'enquête sont prises en considération par le maître d'ouvrage et par l'autorité compétente pour prendre la décision. »

Déroulement de l'enquête

Dates : du lundi 18 septembre 2023 à 13h00
au mercredi 18 octobre 2023 à 12h inclus.

Commissaire enquêteur : Mr. LAMANT

Permanences du commissaire enquêteur en mairie de Marcillac-Lanville :

- Lundi 18 septembre 2023 de 13h à 16h
- Samedi 30 septembre 2023 de 9h à 12h
- Jeudi 5 octobre 2023 de 13h30 à 16h30
- Jeudi 12 octobre 2023 de 14h à 17h
- Mercredi 18 octobre 2023 de 9h30 à 12h30

Consultation du dossier

Le public pourra prendre connaissance du dossier :

- en mairie de Marcillac-Lanville, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public ;

- sur le site de la préfecture de la Charente : www.charente.gouv.fr (rubrique : actions de l'état / environnement-chasse / DUP-ICPE-IOTA / Marcillac-Lanville) ;
- à partir d'un poste informatique installé dans le hall de la préfecture au 7 rue de la préfecture à Angoulême (16000) pendant les jours et heures d'ouverture du public.

Observations et propositions sur le dossier

Elles pourront être :

- consignées sur le registre ouvert à cet effet en mairie de Marcillac-Lanville ;
- adressées par voie postale au commissaire enquêteur à la mairie de Marcillac-Lanville : 1 Place de la Mairie (16140) ;
- transmises par courrier électronique à l'adresse suivante : pref-eolien-marcillac-lanville@charente.gouv.fr

Nous vous encourageons à participer et à vous exprimer sur ce projet d'énergie renouvelable sur votre territoire.

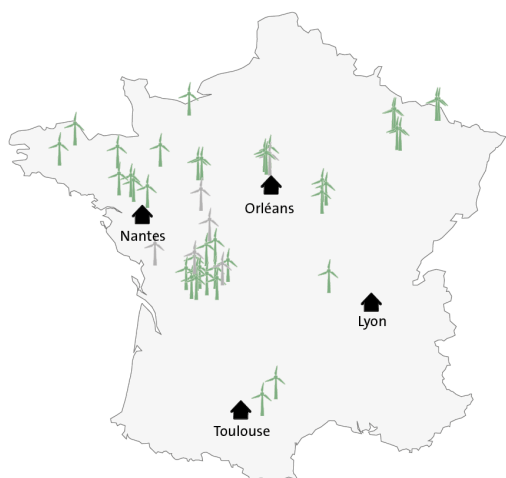
Rapport et conclusions

Dans un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur établit un rapport qui relate le déroulement de l'enquête et examine les observations recueillies.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture de la Charente et dans la mairie de Marcillac-Lanville. Ils seront publiés sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante :

www.charente.gouv.fr (rubrique : actions de l'état / environnement-chasse / DUP-ICPE-IOTA / Marcillac-Lanville) et mis à la disposition du public pendant un an.

ABO Wind en France



38 parcs raccordés
193 éoliennes
401 MW



6 parcs en construction ou prêts à construire
64 MW

Contacts

Responsable du projet


Valentin Pineau
Tel. : 07 89 85 02 66
valentin.pineau@abo-wind.fr

Directrice de la communication

Cristina Robin
Tél. : 05 34 31 13 43
cristina.robin@abo-wind.fr

 @ABOWindFrance

 ABO Wind

 www.abo-wind.com/fr

Tournés vers le futur

ABO WIND